

TELQUEL IMPACT

CONTENU PARTENAIRE

SUPPLÉMENT TELQUEL - OCTOBRE 2026

RÉFORME

TRANSFORMER L'ADMINISTRATION, RAPPROCHER LA DÉCISION

Le 9 octobre, le Roi Mohammed VI a fixé le cap : transformer l'administration et rapprocher l'État des régions et des provinces, en appliquant pleinement la Charte de la déconcentration. Idarati, interopérabilité, cloud souverain, solutions d'IA conçues au Maroc : le numérique peut accélérer le transfert de la décision vers les territoires. Voici les clés d'un nouveau modèle de gouvernance territoriale à l'horizon 2030-2031.



NUMÉRIQUE ET IA

LE MAROC À L'HEURE D'UNE NOUVELLE AMBITION ÉCONOMIQUE

Le Souverain appelle à une nouvelle génération de grandes stratégies, avec l'économie numérique et l'intelligence artificielle en première ligne. Alors que le Maroc multiplie les projets d'infrastructures, de recherche et de soutien à l'innovation, l'objectif est de renforcer ses capacités technologiques et de faire émerger de nouveaux relais de croissance, créateurs de valeur, d'emplois et d'exportations.

Une nouvelle génération de grandes stratégies doit être lancée». Dans son discours devant les deux Chambres du Parlement, le Roi Mohammed VI, a cité l'économie numérique et l'intelligence artificielle aux côtés de l'émergence industrielle et des enjeux de sécurité hydrique, énergétique et alimentaire. Le Souverain a également appelé le secteur privé à renforcer son rôle dans l'investissement, la création d'emplois et le développement des exportations, tout en plaçant la qualification et l'insertion économique des jeunes parmi les priorités nationales. Ces orientations interviennent alors que le Maroc a engagé plusieurs chantiers pour développer son économie numérique. À la modernisation des administrations et à l'adoption de nouvelles technologies s'ajoutent des projets visant à renforcer les capacités nationales de calcul, à développer des solutions d'intelligence artificielle et à accompagner l'émergence d'entreprises technologiques marocaines.

DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE À LA CRÉATION DE VALEUR

Lancée le 25 septembre 2024, la stratégie Digital Morocco 2030 a défini les grandes orientations nationales en matière de services publics numériques, de développement des entreprises technologiques, d'exportation de services et de formation des compétences. Les premières Assises nationales de l'intelligence artificielle, organisées les 1er et 2 juillet 2025 à Rabat, ont ensuite contribué à préciser les priorités du Maroc dans ce domaine. Le 12 janvier 2026, le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration

(MTNRA) a présenté la feuille de route « AI Made in Morocco », structurée autour de dix programmes couvrant notamment les infrastructures, la recherche, l'innovation, les compétences, le financement et les usages de l'intelligence artificielle. Cette organisation traduit une orientation économique plus large. Le Maroc cherche à développer ses propres capacités technologiques, à soutenir les entreprises qui conçoivent des solutions numériques et à favoriser leur accès aux marchés nationaux et internationaux.

Le 8 septembre 2026, le ministère a présenté l'état d'avancement des principaux programmes, ainsi qu'une plateforme nationale de solutions IA. La rencontre a également été marquée par la présentation du Livre rose intitulé À la conquête d'une souveraineté numérique, 70 ans après (1956-2026), consacré à l'évolution des capacités et des choix technologiques du pays.

DES INFRASTRUCTURES AUX SOLUTIONS MAROCAINES

La production de technologies d'intelligence artificielle nécessite des capacités de calcul, des centres de données et des plateformes permettant aux chercheurs comme aux entreprises de développer et d'exploiter leurs applications.

Le ministère a engagé plusieurs projets dans ce domaine, notamment autour du calcul et du cloud souverain à Rabat. À Dakhla, le programme « Igoudar Numérique » prévoit le développement d'un complexe de centres de données verts, avec une capacité cible de 500 MW. Une convention signée le 14 avril 2026, en marge de GITEX Africa Morocco, a engagé la structuration de ce projet, notamment sur les plans technique, économique et financier.



ont lancé le déploiement de l'offre « Startup Venture Building », dotée de plus de 700 millions de dirhams. Le programme prévoit d'accompagner plus de 800 startups sur trois ans, depuis les premières phases de développement jusqu'à l'accélération de leur activité. L'objectif est notamment de faciliter l'émergence d'entreprises capables de transformer une innovation en produit commercialisable. Le secteur de l'offshoring constitue déjà une activité exportatrice importante. Selon le ministère, son chiffre d'affaires à l'export a dépassé 27 milliards de dirhams en 2025. Le secteur comptait par ailleurs 148 500 emplois stables à fin 2024. Ces résultats témoignent du poids économique des services numériques et des activités externalisées dans l'économie marocaine. Pour accompagner leur développement, une nouvelle Offre Offshoring Maroc est entrée en vigueur en juillet 2025. Elle prévoit notamment des mécanismes

L'intérêt de ces investissements dépasse l'hébergement des données. Ils doivent permettre de disposer de ressources informatiques mobilisables pour les services publics, la recherche et les entreprises technologiques. Leur développement s'accompagne de projets de plateformes de données et de mutualisation des composants logiciels entre administrations. Cette orientation se retrouve dans les partenariats technologiques engagés par le ministère. Celui conclu avec Mistral AI a notamment donné lieu, en septembre 2026, à la présentation de premiers modèles adaptés aux spécificités linguistiques marocaines. Ces travaux concernent la reconnaissance des dialectes arabes, dont la darija, ainsi que la transcription vocale. Ils constituent des applications de la recherche susceptibles d'être réutilisées dans différents services numériques.

Le réseau Jazari participe également à cette organisation. Il associe universités, institutions publiques et entreprises autour d'instituts spécialisés chargés de développer des solutions d'intelligence artificielle adaptées aux besoins de secteurs tels que l'industrie, l'éducation et les services urbains. Quatre premières structures ont tenu leurs assemblées générales le 8 septembre 2026 à Rabat.

ENTREPRISES, FINANCEMENT ET EXPORTATIONS

La constitution de capacités technologiques nationales s'accompagne de dispositifs destinés à soutenir les entreprises numériques. En décembre 2025, le ministère et TAMWILCOM

de soutien à l'emploi et à la formation. Lors d'une rencontre organisée à Rabat en janvier 2026, trois conventions ont également été signées, portant sur les compétences et le développement de nouvelles plateformes d'accueil des entreprises. Les projets concernent Casablanca Tech Valley, à Sidi Othmane, ainsi que des pôles prévus à Agadir, Laâyoune et Dakhla.

LES SERVICES PUBLICS, AUTRE DÉBOUCHÉ POUR L'INNOVATION

L'administration constitue également un domaine d'application des technologies développées au Maroc. Les besoins portent notamment sur le traitement des documents, l'accès aux informations administratives et les échanges de données entre services publics. Le portail Idarati, lancé en avril 2021, a fait l'objet d'une nouvelle version présentée le 18 septembre 2026. Le ministère prépare parallèlement Idarati X.0, une méta-application destinée à regrouper l'accès aux services publics en s'appuyant sur l'identité numérique et un portefeuille numérique national. Des solutions d'intelligence artificielle sont également développées pour faciliter l'orientation des usagers et accompagner le travail des agents publics. Ces projets donnent aux technologies nationales des perspectives d'utilisation dans l'action publique, parallèlement à leurs applications industrielles et commerciales. La recherche, les infrastructures, le financement des startups et la modernisation administrative contribuent ainsi à renforcer la capacité du Maroc à développer des solutions numériques et à en tirer de nouvelles activités économiques.

RÉFLEXION

POURQUOI LA SOUVERAINETÉ NE S'ARRÊTE PLUS AUX FRONTIÈRES

La maîtrise d'un territoire ne garantit plus, à elle seule, l'autonomie d'un État. Dans ses travaux consacrés à la souveraineté numérique, Amal El Fallah Seghrouchni, ministre déléguée chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, défend une approche fondée sur la maîtrise des choix technologiques, l'ouverture et la coopération internationale.

Le 24 février 2022, une cyberattaque vise le réseau de communication satellitaire KA-SAT, environ une heure avant le début de l'invasion russe de l'Ukraine. Des milliers de terminaux cessent de fonctionner, perturbant les communications en Ukraine et dans plusieurs pays européens. En Allemagne, quelque 5 800 éoliennes du fabricant Enercon perdent leur liaison de télégestion. Les installations continuent de produire de l'électricité, mais leur surveillance à distance est interrompue. Le 10 mai suivant, l'Union européenne attribue officiellement cette attaque à la Russie. Amal El Fallah Seghrouchni est revenue sur cet épisode le 8 octobre 2026 à Tanger, lors des Assises de l'Association des utilisateurs des systèmes d'information au Maroc (AUSIM). Dans son intervention intitulée « AI Made in Morocco, la célérité d'une conquête de souveraineté », la ministre s'est appuyée sur cette cyberattaque pour expliquer comment la défaillance d'une infrastructure numérique peut affecter des activités situées dans plusieurs pays.

DE L'INDÉPENDANCE TERRITORIALE À LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

Dans son ouvrage *À la conquête d'une souveraineté numérique*, 70 ans après, Amal El Fallah Seghrouchni rapproche deux événements survenus en 1956. Cette année-là, le Maroc recouvre son indépendance, tandis qu'aux États-Unis, la conférence de Dartmouth contribue à la naissance de l'intelligence artificielle comme domaine de recherche. Soixante-dix ans plus tard, la ministre s'appuie sur cette coïncidence historique pour interroger les nouvelles formes de dépendance auxquelles les États sont confrontés. « La seconde indépendance, celle de la souveraineté numérique, doit assurer notre place dans ce siècle », écrit-elle dans son ouvrage. À la différence de l'indépendance

politique, cette souveraineté technologique doit être constamment préservée face à l'évolution des technologies et aux changements des rapports de puissance.

La ministre distingue cinq dimensions dans lesquelles s'exerce désormais la souveraineté des États : les espaces aérien, maritime et terrestre, auxquels s'ajoutent le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique. Ces domaines mobilisent tous des systèmes numériques, depuis les technologies de navigation jusqu'aux réseaux satellitaires, en passant par les équipements de surveillance et de traitement des données.

QUAND LA PUISSANCE DÉPEND AUSSI DU LOGICIEL

Le drone figure parmi les exemples développés par la ministre lors de son intervention. Ses capacités reposent sur une combinaison de capteurs, de composants électroniques et de logiciels. Certains modèles utilisent l'intelligence artificielle pour analyser les informations recueillies et assister leur navigation. La fabrication d'un appareil sur le territoire national ne garantit donc pas, à elle seule, la maîtrise de ses composants et de ses systèmes informatiques.

La guerre en Ukraine fournit un autre exemple avec Delta, une plateforme qui rassemble sur une même interface des informations provenant notamment des drones, de l'imagerie satellitaire et du renseignement. Dans sa présentation, Amal El Fallah Seghrouchni souligne que le recours à des infrastructures cloud situées hors du territoire ukrainien a contribué à protéger certains systèmes des attaques, tout en créant une dépendance envers des prestataires extérieurs. La circulation internationale des données soulève des questions comparables. Selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), plus de 99 % du trafic international de données transite par des

câbles sous-marins. Ces infrastructures assurent notamment les communications économiques, les transactions financières et les échanges entre centres de données. En décembre 2025, le câble sous-marin Medusa a atteint Nador, où Orange Maroc a également inauguré une station d'atterrissage à accès ouvert. Ce projet contribue au développement des liaisons numériques entre les deux rives de la Méditerranée.

MAÎTRISER SES CHOIX SANS S'ISOLER

Face à ces interdépendances, Amal El Fallah Seghrouchni défend une « troisième voie », entre le recours exclusif aux grandes plateformes internationales et la recherche d'une autonomie technologique totale. Dans sa présentation d'octobre, elle précise que la souveraineté consiste notamment à pouvoir « choisir ses dépendances, de les diversifier, et de garder la main sur l'essentiel : les données sensibles, les compétences, la décision ». Dans son ouvrage, la ministre présente l'open source comme un moyen pour les États, les chercheurs et les entreprises d'examiner les logiciels et les modèles qu'ils utilisent, de les adapter et de contribuer à leur évolution. Cette orientation a été portée sur la scène internationale lors de l'UN Open Source Week, organisée du 22 au 26 juin 2026 au siège des Nations unies à New York, avec le Maroc parmi les coorganisateur. Amal El Fallah Seghrouchni y a participé à plusieurs échanges consacrés au rôle des technologies ouvertes dans la souveraineté numérique et le développement de l'intelligence artificielle.

LA COOPÉRATION NUMÉRIQUE, UN PROLONGEMENT DE LA SOUVERAINETÉ

Le 26 septembre 2025, le Maroc a lancé à New York, en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Digital for Sustainable Development Hub (D4SD). Cette plateforme vise à accompagner les pays africains et arabes dans le développement d'infrastructures publiques numériques, l'adoption de solutions d'intelligence artificielle et le renforcement de leurs capacités technologiques. Le projet dispose d'un budget prévu de 38 millions de dollars sur trois ans, dont 8 millions apportés par le gouvernement marocain. Ses domaines prioritaires comprennent notamment la santé, l'éducation, la résilience climatique et la gouvernance. Le 24 juin 2026, la réunion inaugurale de son conseil consultatif s'est tenue au siège des Nations unies, en présence de représentants institutionnels, de chercheurs et d'acteurs économiques.

La coopération numérique s'étend également à l'Union européenne. Le Maroc et la Commission européenne ont lancé, le 8 avril 2026, un dialogue consacré notamment à l'intelligence artificielle, au soutien aux startups, aux infrastructures numériques sécurisées et à l'interopérabilité des services publics. Parmi les pistes évoquées en matière de diplomatie numérique figure le concept de « data embassy », qui consiste à héberger les données d'un État dans un pays partenaire, dans un cadre de protection spécifique.

Au-delà des infrastructures et des relations internationales, Amal El Fallah Seghrouchni aborde dans son ouvrage la place des langues dans les systèmes d'intelligence artificielle, notamment celle de la darija et de l'amazighe. Elle développe la notion de « dignité cognitive », qu'elle associe à la possibilité de penser, d'apprendre et de créer dans sa propre langue, sans subir de manipulation. « Si nos lois protègent les données, la dignité cognitive protège les esprits », écrit-elle.



AI MADE IN MOROCCO

PRODUIRE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, PAS SEULEMENT L'UTILISER

Développer une intelligence artificielle conçue au Maroc, avec les moyens technologiques pour la faire fonctionner : telle est l'ambition d'AI Made in Morocco. Pour y parvenir, le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration mise sur trois leviers : les modèles linguistiques, les infrastructures de calcul et la valorisation des données. La commande publique pourrait également servir de levier pour soutenir les entreprises technologiques nationales

Le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration et la société française Mistral AI ont annoncé, le 29 septembre 2026, les premières réalisations issues de leur partenariat. Deux modèles d'intelligence artificielle adaptés aux usages linguistiques marocains ont été présentés. Le premier permet de reconnaître et de distinguer différents dialectes arabes, dont la darija marocaine. Le second, fondé sur la technologie Voxtral, assure la transcription de la parole en texte, y compris lorsque le locuteur alterne entre la darija, le français et l'anglais. Leur mise à disposition annoncée en open source doit permettre aux chercheurs, développeurs et entreprises de les adapter à différentes applications. La reconnaissance vocale et le traitement des langues peuvent notamment être utilisés dans les services clients, les médias ou le traitement de documents multilingues. Ces premiers résultats découlent d'un memorandum d'entente signé le 12 septembre 2025 par la ministre Amal El Fallah Seghrouchni et Arthur Mensch, cofondateur et directeur général de Mistral AI. Le partenariat porte sur la formation, la recherche appliquée et le partage de savoir-faire. En janvier 2026, la mise en place d'un laboratoire commun de recherche et développement a également été annoncée pour accompagner la conception de nouvelles solutions.

DE L'ACHAT DE TECHNOLOGIES AU DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS

Au-delà des modèles linguistiques, le ministère travaille à la mise en place d'outils que les administrations et les entreprises pourront exploiter dans leurs propres applications.

Parmi les projets portés par le ministère figurent une Data Factory nationale et une forge logicielle. La première doit permettre de structurer, de classer et, lorsque nécessaire, d'anonymiser les données publiques pour leur exploitation par les systèmes d'intelligence artificielle. La seconde vise à mutualiser les codes sources et les composants logiciels développés pour les administrations afin qu'ils puissent être réutilisés par différents services publics.

Ces dispositifs prennent place aux côtés de la plateforme nationale de solutions d'intelligence artificielle, dont une première version a été présentée le 8 septembre 2026 à Rabat. Son catalogue en ligne réunit dix solutions dans plusieurs domaines, dont le traitement documentaire, la recherche juridique et la transcription audio. On y trouve notamment une suite destinée au traitement des documents numériques, un moteur de recherche consacré au Bulletin officiel et un outil de transcription et de synthèse des réunions. Ces applications donnent un premier aperçu des usages auxquels le ministère entend répondre en développant des solutions adaptées aux besoins des organismes publics.

LE CALCUL ET L'ÉNERGIE AU CENTRE DES INVESTISSEMENTS

La conception et l'exploitation de modèles d'intelligence artificielle nécessitent des capacités informatiques importantes, notamment pour l'entraînement des systèmes et le traitement des données. Le ministère prévoit de renforcer ces ressources à travers plusieurs projets de centres de données.

À Rabat, un centre de données souverain d'une capacité cible de 50 MW est envisagé pour accueillir des services cloud, des



plateformes d'intelligence artificielle et des applications nécessitant du calcul haute performance. Le projet s'inscrit dans les travaux engagés pour développer des capacités nationales d'hébergement et de traitement des données.

Le ministère a par ailleurs signé, le 27 juillet 2026, un mémorandum d'entente avec Vertiv, groupe spécialisé dans les infrastructures numériques critiques. L'accord porte sur l'échange d'expertise, la réalisation d'études techniques et l'examen de solutions pour les équipements électriques, les systèmes de refroidissement et les infrastructures cloud.

L'extension des capacités de calcul à Benguerir, en lien avec l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), figure également parmi les projets mentionnés dans la feuille de route nationale. À Dakhla, le programme Igoudar Numérique prévoit la réalisation d'un complexe de centres de données verts, avec une capacité cible de 500 MW. Après un premier accord signé le 14 novembre 2025, une nouvelle convention a été conclue le 14 avril 2026, en marge du GITEX Africa Morocco à Marrakech, entre les départements chargés de la Transition numérique et de la Transition énergétique, les autorités régionales, le Fonds Mohammed VI pour l'investissement et le groupe CDG.

Cette convention engage la structuration du projet. Elle prévoit notamment des études destinées à préciser sa gouvernance, son modèle économique, ses différentes phases de déploiement et les modalités de financement. Le programme comprend un volet destiné aux besoins nationaux et un autre ouvert aux

investissements privés, marocains et internationaux. Le choix de Dakhla repose en partie sur les ressources solaires et éoliennes de la région. Le projet prévoit de mobiliser ces énergies pour alimenter des installations dont le fonctionnement nécessite une fourniture électrique continue.

LA COMMANDE PUBLIQUE POUR SOUTENIR LE MARCHÉ

Pour les entreprises technologiques, disposer de capacités de calcul et d'outils de développement ne suffit pas. La commercialisation de leurs solutions suppose également l'existence de clients et de contrats permettant de financer leur activité. Amal El Fallah Seghrouchni a abordé cette question lors des Assises de l'AUSIM, le 8 octobre 2026. Dans sa présentation intitulée « AI Made in Morocco, la célérité d'une conquête de souveraineté », la ministre a défendu le principe d'une commande publique numérique regroupée et programmée sur plusieurs années. Cette organisation permettrait aux fournisseurs de mieux connaître les besoins des administrations et de préparer leurs investissements. Le programme « Move to Cloud », qui prévoit d'accompagner la migration des administrations vers des infrastructures cloud, s'inscrit également dans cette orientation. Le regroupement des besoins publics pourrait soutenir la demande nationale en hébergement, en capacités de calcul et en solutions informatiques, tout en donnant aux entreprises davantage de visibilité sur les marchés à venir.

JAZARI

DES LABORATOIRES AUX BESOINS DU TERRAIN

Le réseau Jazari entre dans une nouvelle phase de déploiement. Après la constitution de quatre premiers instituts spécialisés, le Maroc organise progressivement les structures qui doivent rapprocher la recherche en intelligence artificielle des besoins de l'industrie, de l'éducation et des territoires. À cette organisation s'ajoute le projet d'un campus national destiné à mutualiser les moyens de recherche et à accompagner le développement de nouvelles applications.

Le 8 septembre dernier, quatre instituts du réseau Jazari ont tenu leurs assemblées générales à Rabat, sous la présidence d'Amal El Fallah Seghrouchni, ministre déléguée chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration. Cette réunion intervenait après la publication, en août, au Bulletin officiel, des décisions approuvant leurs conventions constitutives. Les structures disposent ainsi du cadre institutionnel nécessaire pour engager leurs programmes d'action. Présenté le 12 janvier 2026 dans le cadre de « Al Made in Morocco », Jazari associe universités, laboratoires de recherche, entreprises, startups et institutions publiques. Le réseau doit progressivement s'étendre aux douze régions du Royaume, selon une organisation combinant coordination nationale et instituts spécialisés. Quatre structures ont franchi l'étape de leur constitution institutionnelle. Il s'agit de Jazari Root, Jazari Industrie X.0, Jazari Education Tech et Jazari Smart Cities.

JAZARI ROOT, AU CENTRE DU RÉSEAU

Jazari Root assure la coordination stratégique et technologique du dispositif. Constitué sous la forme d'un groupement d'intérêt public, il réunit 17 membres fondateurs, parmi lesquels des départements ministériels, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) et la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP). Sa mission dépasse celle d'un institut consacré à l'administration numérique. Jazari Root doit coordonner les programmes communs, mobiliser les partenariats et faciliter l'accès des autres instituts aux ressources

scientifiques et technologiques. L'organisation prévue doit permettre à une structure spécialisée de mobiliser des moyens partagés sans devoir constituer seule l'ensemble des équipements et compétences nécessaires à ses travaux. Le programme prévoit également un campus national de référence d'une vingtaine d'hectares. Cet ensemble doit accueillir des activités de recherche et développement, une école d'intelligence artificielle et de sciences des données, des structures d'incubation et des moyens d'accompagnement financier des projets innovants.

Trois domaines prioritaires sont identifiés pour Jazari Root : les applications destinées à l'administration, les solutions répondant aux besoins des zones rurales et montagneuses et les technologies pouvant être mobilisées dans l'organisation des grands événements sportifs de 2030.

INDUSTRIE X.0 : RAPPROCHER LES CHERCHEURS DES INDUSTRIELS

À Fès, la convention portant création de Jazari Industrie X.0 a été signée le 10 mars 2026 à l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès. Elle associe les ministères chargés de l'Industrie, de la Transition numérique et des Finances à quatre universités de la région, à savoir l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès, l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah, l'Université Moulay Ismaïl et l'Université Al Akhawayn. L'institut doit mettre les capacités de recherche de ces établissements au service des besoins industriels. Ses domaines d'intervention comprennent notamment l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la robotique et la cybersécurité. Les applications envisagées concernent la maintenance prédictive des équipements, le contrôle de la qualité et l'optimisation des procédés de production.



La convention prévoit également de renforcer les liens entre les laboratoires universitaires et les entreprises afin de faciliter le transfert technologique. Il s'agit, entre autres, d'accompagner le passage d'un résultat de recherche ou d'un prototype à une solution pouvant être testée puis utilisée dans un environnement industriel. L'institut doit aussi soutenir la formation de compétences spécialisées et le développement de startups technologiques.

EDUCATION TECH : DES OUTILS À EXPÉRIMENTER DANS L'ENSEIGNEMENT

Implanté à Rabat, l'Institut Jazari pour l'éducation et l'innovation technologique réunit les départements chargés de l'Éducation nationale et de la Transition numérique, l'Agence de développement du digital (ADD) et l'Académie régionale de l'éducation et de la formation de Rabat-Salé-Kénitra. Ses travaux doivent porter sur le développement et l'expérimentation d'outils pédagogiques fondés sur l'intelligence artificielle. Parmi les applications envisagées figurent la personnalisation des apprentissages, l'accompagnement des enseignants et les systèmes d'évaluation intelligente. L'institut doit également explorer les possibilités offertes par la réalité augmentée et la réalité virtuelle.

SMART CITIES : RÉPONDRE AUX BESOINS DES VILLES

À Marrakech, Jazari Smart Cities associe les ministères chargés de la Transition numérique, des Finances et de l'Aménagement du territoire, le Groupe Al Omrane, l'Agence de développement du digital et l'Agence urbaine de Marrakech. L'institut se concentre sur les applications de l'intelligence artificielle à la gestion urbaine. La mobilité, la consommation énergétique, l'utilisation de l'eau, la gestion des infrastruc-

tures et la planification urbaine figurent parmi ses domaines de recherche.

SMART ÉNERGIE : UN AUTRE CHANTIER ENGAGÉ À DAKHLA

Le réseau comprend également un projet consacré à l'intelligence artificielle et à la transition énergétique. Le 14 novembre 2025, une convention a été signée à Dakhla pour la création de Jazari Smart Énergie, associant les départements chargés de la Transition numérique et de la Transition énergétique, la région Dakhla-Oued Eddahab, l'Université Ibn Zohr et l'Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles (IRE-SEN). L'institut doit développer des travaux de recherche appliquée dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'Internet des objets et de leurs applications énergétiques. Ses champs d'intervention comprennent les réseaux intelligents, le stockage de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'hydrogène vert.

Son implantation à Dakhla s'inscrit dans le développement des activités énergétiques de la région. Les recherches envisagées doivent contribuer à l'exploitation et à la gestion des systèmes de production et de distribution d'énergie. Avec les conventions signées, leur approbation au Bulletin officiel et la tenue des premières assemblées générales, Jazari dispose désormais d'une organisation institutionnelle pour plusieurs de ses composantes. Le modèle retenu repose sur des instituts spécialisés, associés à des universités et à des partenaires économiques ou territoriaux, sous la coordination de Jazari Root. La phase suivante concernera la mise en œuvre de leurs programmes de recherche, la sélection des projets et leur expérimentation auprès des entreprises, des établissements éducatifs et des collectivités. Les instituts devront également organiser les partenariats nécessaires pour accompagner les solutions jusqu'à leur utilisation par les acteurs concernés.

FORMATION

200 000 TALENTS À FORMER EN IA, POUR QUELS DÉBOUCHÉS ?

200 000 talents formés et certifiés, 50 000 emplois directs et indirects créés d'ici 2030 : la feuille de route « AI Made in Morocco » affiche ses ambitions. Pour les concrétiser, le

Maroc renforce ses formations universitaires, déploie des programmes de qualification professionnelle et multiplie les initiatives à destination des jeunes. Les premiers bilans permettent désormais de mesurer les avancées de certains dispositifs et leur adéquation avec les besoins du marché du travail.

Le Maroc comptait 22 649 étudiants inscrits dans les filières numériques durant l'année universitaire 2024-2025, selon les données présentées par Amal El Fallah Seghrouchni en février 2026. Plus de 500 programmes accrédités couvrent notamment l'intelligence artificielle, les sciences des données, la cybersécurité, le cloud et l'ingénierie logicielle. Dans la recherche, le programme PASS Doctorants prévoit 550 bourses à l'horizon 2027. Le Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRS) a publié une liste de 251 bénéficiaires au titre de l'année universitaire 2025-2026. Le dispositif accompagne la formation de chercheurs spécialisés dans les technologies numériques.



DES FORMATIONS COURTES TOURNÉES VERS L'EMPLOI

En dehors des cursus universitaires, JobInTech propose des formations intensives et gratuites de quatre à six mois, notamment dans le développement logiciel, l'analyse de données et d'autres métiers du numérique. Porté par le ministère de la Transition numérique, avec le Groupe CDG et Maroc Numeric Cluster, le programme s'est étendu aux douze régions. Sa phase pilote a permis de former 1 000 jeunes, avec un taux d'insertion professionnelle de 72 % selon le ministère. Un autre dispositif, Génération AIoT, a été lancé en février 2026 avec la Fondation Mohammed V pour la Solidarité et ABA Technology. Six mois plus tard, il comptait 95 participants à Salé et Casablanca. À Salé, une première promotion de 46 talents avait achevé quatre mois de formation avant de rejoindre, à partir du 24 juin, des projets en environnement professionnel. Le programme prévoit de nouvelles promotions à Casablanca, Fès et Oujda, avec l'objectif d'atteindre 1 200 talents formés par an à partir de février 2027.

PRÉPARER LES PLUS JEUNES

L'initiation commence également dans les Maisons des jeunes. Le programme AI Master Junior, lancé en 2025, a démarré simultanément dans douze villes représentant les douze régions du Royaume, après la formation de 65 animateurs. Il doit progressivement être étendu à d'autres établissements. Des compétitions permettent parallèlement aux jeunes de développer des projets. Le hackathon RamadanIA s'est achevé en mars 2026 avec trois projets primés. À Merzouga, le RallyIA Future Lab a réuni en juin quelque 1 000 participants, qui ont développé 138 projets, dont 30 récompensés. Les débouchés concernent notamment les métiers du développement logiciel, de l'analyse de données, de l'automatisation et de l'intégration de solutions d'intelligence artificielle dans les entreprises. Les parcours proposés par JobInTech et Génération AIoT cherchent à rapprocher ces compétences des besoins des employeurs.



ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

LA FIN DES DÉMARCHES À RÉPÉTITION ?

Moins de formalités, moins de déplacements, des services publics accessibles en quelques clics : la transformation numérique de l'administration marocaine entend simplifier la vie des usagers. Après la refonte du portail Idarati en septembre 2026, plusieurs chantiers se poursuivent : interopérabilité des systèmes, identité numérique, portefeuille numérique national, cloud souverain et intelligence artificielle. En ligne de mire, une administration plus accessible, plus efficace et plus sécurisée.

Dans les premières expérimentations de simplification conduites par le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, le nombre de pièces demandées aux usagers a diminué de 45 %. Ce résultat, limité aux premiers périmètres concernés, a été obtenu en réexaminant les procédures avant leur numérisation. Cette démarche consiste notamment à identifier les documents

réellement nécessaires au traitement des demandes et ceux que l'administration pourrait obtenir directement auprès d'autres organismes. La loi 55-19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives, promulguée en mars 2020 et entrée en vigueur en septembre de la même année, encadre cette réforme. Elle impose aux administrations de préciser les pièces exigées, les délais de traitement et les informations à communiquer aux usagers. Selon le ministère,

plus de 2 700 procédures et formalités administratives ont fait l'objet d'une transcription préalable à leur simplification et à leur numérisation.

SIMPLIFIER LES PARCOURS AVANT DE LES NUMÉRISER

Plusieurs chantiers sont engagés dans cette direction. Une convention signée en février 2024 prévoit de simplifier et de numériser quinze parcours prioritaires destinés aux investisseurs. Parmi les démarches concernées figurent la création d'un établissement hôtelier en zone urbaine et celle d'une usine en zone industrielle, dont les procédures font l'objet de travaux de simplification. Dans le domaine de l'éducation, le ministère accompagne également la préparation de deux parcours numériques, intitulés « Je scolarise mon enfant » et « Je m'inscris au bac libre ». Ces projets visent à revoir l'enchaînement des formalités avant leur traitement numérique.

La loi 55-19 prévoit déjà les échanges de documents entre administrations. Son article 23 impose d'identifier les pièces qu'un service public peut obtenir directement auprès d'un autre organisme, sans demander à l'utilisateur de les produire. L'article 24 encadre cette collecte en exigeant l'accord préalable de la personne concernée, puis son accord sur les documents recueillis avant leur utilisation. Le texte prévoit également qu'en cas d'impossibilité d'obtenir ces pièces, l'administration informe l'utilisateur des raisons de cette difficulté dans un délai maximal de quinze jours suivant le dépôt de sa demande. La mise en œuvre du dispositif nécessite toutefois de préciser les documents concernés. Un projet de décret fixant leur liste a été élaboré et soumis à la procédure d'approbation.

IDARATI, UN PORTAIL EN ÉVOLUTION

Lancé le 21 avril 2021, le portail national Idarati permet aux citoyens et aux entreprises de consulter les procédures administratives, les pièces exigées et les informations relatives aux démarches relevant des différents organismes publics. Le 18 septembre 2026, le ministère a lancé une nouvelle version du portail, avec une navigation, une recherche et une organisation des contenus repensés. La refonte comprend également des améliorations destinées à faciliter son utilisation par les personnes en situation de handicap. À cette date,

OBJECTIF : ACCOMPLIR LES DÉMARCHES SANS MULTIPLIER LES DEMANDES

Idarati donnait accès à 874 services en ligne et recensait 2 533 actes administratifs publiés. La nouvelle version comporte aussi une fonctionnalité « Donner mon avis », permettant aux usagers d'évaluer leur expérience des services publics en ligne. Elle intègre également une place de marché de solutions d'intelligence artificielle. Le ministère prévoit par ailleurs un assistant baptisé Idarati AI, destiné à informer et à orienter les usagers dans leurs démarches administratives.

IDARATI X.0 ET LE PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE NATIONAL

Le ministère et la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) ont annoncé, le 10 février 2026, les premiers partenaires associés au développement d'Idarati X.0 et du portefeuille numérique national. Cinq institutions publiques et trois entreprises figurent parmi les premiers signataires. Les partenaires institutionnels comprennent la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), l'Agence nationale de la sécurité routière (NARSA) et l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (ANCFCC). Idarati X.0 doit prendre la forme d'une méta-application permettant d'accéder à différents services publics à partir d'un point d'entrée commun. Le projet prévoit de l'associer à un portefeuille numérique national, adossé à l'identité nationale, dont l'architecture est élaborée avec la participation de la CNDP et en lien avec la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Ce portefeuille doit permettre aux usagers de disposer de justificatifs électroniques et de les partager dans un cadre sécurisé.

DES ÉCHANGES DE DONNÉES À ENCADRER

L'interconnexion des administrations soulève également la question des informations auxquelles chaque organisme pourra accéder. La loi 09-08 relative à la protection des données personnelles impose notamment que les informations collectées soient adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités poursuivies. Le ministère prépare parallèlement un projet de loi baptisé « Digital X.0 », destiné à encadrer l'interopérabilité des systèmes publics, les échanges de données, le cloud, l'intelligence artificielle et la valeur juridique des actes numériques. Les travaux associent notamment la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP), la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI), la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) et l'Agence de développement du digital (ADD). Le texte demeure à l'état de projet.

La réforme dispose ainsi d'un cadre légal initial, de premiers résultats de simplification et de plusieurs dispositifs numériques en développement. Pour les usagers, le changement attendu reste précis. Pouvoir accomplir une démarche sans multiplier les demandes de documents auprès de différentes administrations.

RAPPROCHER L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES : LE CHANTIER À ACCÉLÉRER

Près de huit ans après l'adoption de la Charte nationale de la déconcentration administrative, la réforme peine toujours à se concrétiser. Le transfert des compétences et des moyens vers les services territoriaux de l'État reste inachevé, malgré les textes adoptés et les nouveaux dispositifs en préparation. Remise au premier plan par le discours royal du 9 octobre 2026, la déconcentration se heurte encore à des retards d'application pointés par la Cour des comptes.



Aucun retard ni attermoiement n'est plus tolérable », a affirmé le Roi Mohammed VI, le 9 octobre 2026, lors de son discours au parlement. Le Souverain a demandé la pleine mise en œuvre de la Charte nationale de la déconcentration administrative, avec le transfert des compétences et la réaffectation des ressources humaines et financières nécessaires du Centre vers les provinces et les régions. Le discours royal a également souligné les retards et les dysfonctionnements qui freinent la décentralisation et la déconcentration, au détriment des programmes de développement socio-économique. L'enjeu porte sur la capacité des administrations territoriales à prendre des décisions et à conduire les projets relevant de leurs compétences, sans devoir solliciter systématiquement les services centraux. Pour les collectivités et les investisseurs, cette organisation doit faciliter la coordination des interventions publiques et le traitement des dossiers.

UNE RÉFORME ENCADRÉE DEPUIS 2018

La Charte nationale de la déconcentration administrative a été adoptée par le décret n° 2.17.618 du 26 décembre 2018. Elle définit les principes d'organisation des services territoriaux de l'État et prévoit le transfert progressif de compétences, de ressources humaines et de moyens financiers depuis les administrations centrales. Cette réforme accompagne la régionalisation avancée, sans se confondre avec elle. La décentralisation concerne les responsabilités exercées par les collectivités territoriales, tan-

dis que la déconcentration vise les administrations représentant l'État au niveau régional, préfectoral et provincial. Leur complémentarité est déterminante dans la mise en œuvre des politiques publiques et des projets nécessitant l'intervention de plusieurs organismes. La Charte accorde à la région une place centrale dans la coordination de l'action publique territoriale. Le wali y exerce un rôle de coordination des services déconcentrés de l'État. Les administrations centrales conservent leurs responsabilités de conception, d'orientation et d'évaluation des politiques publiques, tandis que leurs représentations territoriales sont appelées à disposer de compétences décisionnelles plus étendues. Le décret n° 2.19.40 du 24 janvier 2019 a ensuite fixé le modèle du schéma directeur de référence de la déconcentration administrative. Chaque département ministériel doit y préciser les compétences destinées à être transférées ou déléguées, ainsi que la répartition des ressources humaines et matérielles entre les services centraux et territoriaux. Ce cadre a été complété par le décret n° 2.22.81 du 30 mars 2023 relatif à la délégation de pouvoir et de signature. Il permet d'organiser la délégation de certaines prérogatives aux responsables des administrations et de leurs représentations territoriales.

DES MÉCANISMES ENCORE EN DÉPLOIEMENT

L'application de la Charte nécessite une adaptation de l'organisation des ministères et de leurs services territoriaux. Le chantier porte sur la répartition effective des compétences, les moyens mis à disposition des administrations déconcent-



trées et les mécanismes de coordination entre départements ministériels. En 2024, la commission technique chargée de la mise en œuvre de la Charte a préparé trois projets de décrets portant création et organisation de représentations administratives communes au niveau régional. Selon le rapport d'activité de la Direction du budget, ces projets font suite à l'approbation, en juin 2023, de la configuration finale des représentations sectorielles et communes.

Le même rapport mentionne le développement d'une plateforme numérique destinée à gérer et à suivre la mise en œuvre des schémas directeurs de déconcentration administrative. Une phase de test et de pré-déploiement a été engagée en 2024. Cet outil doit faciliter le suivi des engagements pris par les départements ministériels et permettre d'évaluer l'avancement de la réforme.

Ces mesures interviennent alors que les résultats demeurent en deçà des objectifs fixés. Dans son rapport annuel 2024-2025, rendu public début 2026, la Cour des comptes indique que le taux de réalisation de la feuille de route de déconcentration administrative n'avait pas dépassé 36 % à fin 2024.

Une autre donnée permet de préciser l'état d'avancement du chantier. Dans son exposé devant le Parlement du 15 janvier 2025, la Première présidente de la Cour des comptes indiquait que le transfert et la délégation des attributions prioritaires liées à l'investissement n'avaient pas dépassé 38 % à mi-octobre 2024.

DONNER AUX RÉGIONS LES MOYENS

Lors de son discours, le Souverain a également demandé de lever les obstacles qui entravent le fonctionnement des institutions régionales. Il a appelé à une définition plus claire de leurs compétences et au renforcement de leurs ressources humaines et matérielles. Il a insisté sur la nécessité de mieux organiser les relations entre l'État et les régions, à travers des mécanismes de coordination et de contractualisation leur permettant de disposer du pouvoir de décision et d'exécution des projets. Ces mécanismes concernent directement les programmes de développement territorial qui mobilisent plusieurs acteurs publics.

Les constats de la Cour des comptes montrent les difficultés qui subsistent dans ce domaine. Son rapport 2024-2025 relève des insuffisances dans la coordination entre les intervenants territoriaux, auxquelles s'ajoutent la dispersion des bases de données, les problèmes de fiabilité des informations géographiques et les disparités dans les capacités de gestion. La question des engagements contractuels demeure également importante. Dans son exposé devant le Parlement du 3 février 2026, la Première présidente de la Cour des comptes a rappelé que seulement 9 % des projets inscrits dans les contrats-programmes État-régions pour la période 2020-2022 étaient achevés à fin avril 2024. Elle a également relevé qu'aucun nouveau contrat-programme n'avait été visé pour la période 2022-2027.

5G, DATA CENTERS...

LE MAROC CONSTRUIT LES FONDATIONS DE SA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

La souveraineté numérique se joue désormais dans les réseaux, la puissance de calcul et l'hébergement des données. Au Maroc, cette évolution se traduit par le déploiement de la 5G, lancée le 7 novembre 2025, et les projets de data centers à Rabat et à Dakhla. Démonstration.

L

e basculement vers la 5G compte d'abord par les usages qu'il rend possibles. En effet, cette technologie permet de connecter en temps réel les données, les objets et les services.

Dans l'industrie, elle accompagne l'automatisation et l'usine connectée. Dans la logistique, elle améliore la gestion des flux. Dans la santé, elle facilite la télémédecine et les dispositifs connectés. Elle intervient aussi dans les villes intelligentes, la gestion de l'énergie, l'agriculture de précision et l'organisation des grands événements.

L'enjeu est aussi économique. Selon une note de BMCE Capital Global Research, la 5G pourrait apporter entre 4 et 6 milliards de dollars à l'économie marocaine d'ici 2030, soit 1,5 à 2% du PIB projeté. La même source évoque près de 40 milliards de dirhams d'investissements additionnels dans les infrastructures et les services associés. Cette dynamique devrait être portée à la fois par l'essor des usages professionnels, notamment dans l'industrie 4.0, les villes intelligentes, et par la progression de la consommation de données du grand public. Cette montée des usages accroît mécaniquement les besoins en stockage, en calcul et en sécurisation des données. C'est à ce niveau que les projets de data center à Rabat et à Dakhla prennent toute leur portée.

LE MAROC, UN HUB RÉGIONAL GRÂCE AUX DATA CENTERS

À Rabat, un data center de 50 MW est en voie de concrétisation dans le cadre de Jazari Root. L'infrastructure, qui comprend également un supercalculateur de classe mondiale, constitue le socle physique de la souveraineté numérique



du pays. A terme, il doit permettre d'héberger sur le territoire national les données sensibles de l'État et d'entraîner des modèles complexes d'intelligence artificielle dans un environnement maîtrisé. Le data center de Rabat doit ainsi fournir au royaume une base nationale pour la donnée publique, le calcul intensif et les futurs usages de l'IA.

À Dakhla, le projet a une tout autre dimension. Il porte sur un data center hyperscale de 500 MW, entièrement alimenté par des énergies renouvelables. Le choix du site repose sur plusieurs facteurs. Il tient à la fois au potentiel éolien et solaire de la région, à son ancrage atlantique et à sa vocation de plateforme tournée vers l'Afrique. Le 9 juillet 2025, la ministre chargée de la Transition numérique Amal El Fallah Seghrouchni a indiqué que ce centre devrait renforcer la sécurité du stockage des données. Elle a ajouté que, grâce à ce réseau de centres de données, "le royaume affirme non seulement sa souveraineté numérique, mais aussi son ambition de devenir un hub numérique régional au service de l'Afrique". Les deux projets ne remplissent pas la même fonction. Ra-

bat renvoie d'abord aux besoins de l'État, aux données sensibles et au calcul souverain. De son côté, Dakhla renvoie à une logique de grande capacité, d'énergie disponible et de projection régionale. Mais les deux répondent à la même orientation, à savoir construire au Maroc les bases matérielles de la stratégie numérique.

■ DU RÉSEAU AU CLOUD

La 5G rejoint ici directement la question des data centers. Un réseau mobile de nouvelle génération produit, transporte et valorise davantage de données. Cette intensification suppose des capacités nationales de traitement, de stockage et de sécurisation. Par ailleurs, le Maroc prépare le développement d'un cloud hybride combinant cloud souverain et cloud public, avec une priorité donnée aux services de l'État. Cette approche, présentée dans la feuille de route "Cloud 2025-2030", repose sur une adoption progressive et structurée des services cloud au sein des administrations, selon une logique de "Cloud First Policy".

L'objectif est double. D'un côté, répondre à la montée des besoins numériques des acteurs publics et privés. De l'autre, garantir que les données sensibles restent hébergées sur le territoire national, sous juridiction marocaine.

Ce choix, au-delà de la seule question technique, vise aussi à renforcer la cybersécurité, à rationaliser les coûts et à unifier les normes au niveau de l'État. Il s'appuie sur un cadre réglementaire déjà posé (notamment le décret n° 2-24-921 encadrant l'hébergement des données sensibles), ainsi que sur la mise en place d'outils dédiés, comme un centre d'excellence du cloud et un observatoire national.

■ OBJECTIF : 100 MILLIARDS

"Le Maroc vise une augmentation de 100 milliards de dirhams de son produit intérieur brut grâce à l'intelligence artificielle d'ici 2030", a déclaré la ministre, lundi 12 janvier à Rabat. Cet objectif repose notamment sur l'extension des capacités nationales de traitement des données, sur le développement du cloud et de la fibre optique, ainsi que sur la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Le gouvernement prévoit, dans ce cadre, de créer 50 000 emplois liés à l'IA et de former 200 000 diplômés aux compétences en intelligence artificielle d'ici 2030. Le même jour, un partenariat a été signé avec la société française Mistral AI pour soutenir le développement d'outils d'IA générative au Maroc. Parallèlement, 11 milliards de dirhams ont été alloués à la stratégie de transformation numérique 2024-2026.

La 5G ouvre de nouveaux usages. Les data centers apportent les capacités nécessaires pour les traiter. Le cloud souverain et le cadre juridique encadrent leur exploitation. Le Maroc, lui, s'organise pour maîtriser l'ensemble de la chaîne, des réseaux jusqu'à la donnée.



AI MADE IN MOROCCO

PRODUIRE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, PAS SEULEMENT L'UTILISER

Développer une intelligence artificielle conçue au Maroc, avec les moyens technologiques pour la faire fonctionner : telle est l'ambition d'AI Made in Morocco. Pour y parvenir, le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration mise sur trois leviers : les modèles linguistiques, les infrastructures de calcul et la valorisation des données. La commande publique pourrait également servir de levier pour soutenir les entreprises technologiques nationales.

Le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration et la société française Mistral AI ont annoncé, le 29 septembre 2026, les premières réalisations issues de leur partenariat. Deux modèles d'intelligence artificielle adaptés aux usages linguistiques marocains ont été présentés. Le premier est un classificateur d'identification de la langue, capable de reconnaître et de distinguer différents dialectes arabes, dont la darija marocaine. Le second est un modèle de reconnaissance automatique de la parole pour la darija, fondé sur Voxtral. Il permet de transcrire la parole en texte, y compris lorsque le locuteur alterne entre l'arabe, le français et l'anglais. Leur mise à disposition annoncée en open source doit permettre aux chercheurs, développeurs et entreprises de les adapter à différentes applications. Le ministère envisage des usages dans les services publics, l'éducation, les médias, le support client et le traitement de documents multilingues. « En permettant à l'IA de mieux comprendre la darija et, progressivement, les langues nationales, nous renforçons l'inclusion numérique, la qualité des services publics et la capacité du Maroc à maîtriser ses choix technologiques », a indiqué le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration. Ces premiers résultats découlent d'un memorandum d'entente signé le 12 septembre 2025 par la ministre Amal El Fallah Seghrouchni et Arthur Mensch, cofondateur et directeur général de Mistral AI. Le partenariat porte sur la formation, la recherche appliquée et le partage de savoir-faire. En janvier 2026, la mise en place d'un laboratoire commun de recherche et développe-

ment a également été annoncée pour accompagner la conception de nouvelles solutions.

■ DE L'ACHAT DE TECHNOLOGIES AU DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS

Au-delà des modèles linguistiques, le ministère travaille à la mise en place d'outils que les administrations et les entreprises pourront exploiter dans leurs propres applications. Parmi les projets portés par le ministère figurent une Data Factory nationale et une forge logicielle. La première doit permettre de structurer, de classer et, lorsque nécessaire, d'anonymiser les données publiques pour leur exploitation par les systèmes d'intelligence artificielle. La seconde vise à mutualiser les codes sources et les composants logiciels développés pour les administrations afin qu'ils puissent être réutilisés par différents services publics. Ces dispositifs prennent place aux côtés de la plateforme nationale de solutions d'intelligence artificielle, dont une première version a été présentée le 8 septembre 2026 à Rabat. Son catalogue en ligne réunit dix solutions dans plusieurs domaines, dont le traitement documentaire, la recherche juridique et la transcription audio. On y trouve notamment une suite destinée au traitement des documents numériques, un moteur de recherche consacré au Bulletin officiel et un outil de transcription et de synthèse des réunions. Ces applications donnent un premier aperçu des usages auxquels le ministère entend répondre en développant des solutions adaptées aux besoins des organismes publics.



Clôture de Rally IA - Future lab - Juin 2026 à Merzouga.

LE CALCUL ET L'ÉNERGIE AU CENTRE DES INVESTISSEMENTS

La conception et l'exploitation de modèles d'intelligence artificielle nécessitent des capacités informatiques importantes, notamment pour l'entraînement des systèmes et le traitement des données. Le ministère prévoit de renforcer ces ressources à travers plusieurs projets de centres de données. À Rabat, un centre de données souverain d'une capacité cible de 50 MW est envisagé pour accueillir des services cloud, des plateformes d'intelligence artificielle et des applications nécessitant du calcul haute performance. Le projet s'inscrit dans les travaux engagés pour développer des capacités nationales d'hébergement et de traitement des données.

Le ministère a par ailleurs signé, le 27 juillet 2026, un mémorandum d'entente avec Vertiv, groupe spécialisé dans les infrastructures numériques critiques. L'accord porte sur l'échange d'expertise, la réalisation d'études techniques et l'examen de solutions pour les équipements électriques, les systèmes de refroidissement et les infrastructures cloud. L'extension des capacités de calcul à Benguerir, en lien avec l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), figure également parmi les projets mentionnés dans la feuille de route nationale. À Dakhla, le programme Igoudar Numérique prévoit la réalisation d'un complexe de centres de données verts, avec une capacité cible de 500 MW. Après un premier accord signé le 14 novembre 2025, une nouvelle convention a été conclue le 14 avril 2026, en marge du GITEX Africa Morocco à Marrakech, entre les départements chargés de la Transition numérique et de la Transition énergétique, les autorités régionales, le Fonds Mohammed VI pour l'investissement et le groupe CDG. Cette convention engage la struc-

turation du projet. Elle prévoit notamment des études destinées à préciser sa gouvernance, son modèle économique, ses différentes phases de déploiement et les modalités de financement. Le programme comprend un volet destiné aux besoins nationaux et un autre ouvert aux investissements privés, marocains et internationaux. Le choix de Dakhla repose en partie sur les ressources solaires et éoliennes de la région. Le projet prévoit de mobiliser ces énergies pour alimenter des installations dont le fonctionnement nécessite une fourniture électrique continue.

LA COMMANDE PUBLIQUE POUR SOUTENIR LE MARCHÉ

Pour les entreprises technologiques, disposer de capacités de calcul et d'outils de développement ne suffit pas. La commercialisation de leurs solutions suppose également l'existence de clients et de contrats permettant de financer leur activité. Amal El Fallah Seghrouchni a abordé cette question lors des Assises de l'AUSIM, le 8 octobre 2026. Dans sa présentation intitulée « AI Made in Morocco, la célérité d'une conquête de souveraineté », la ministre a défendu le principe d'une commande publique numérique regroupée et programmée sur plusieurs années. Cette organisation permettrait aux fournisseurs de mieux connaître les besoins des administrations et de préparer leurs investissements. Le programme « Move to Cloud », qui prévoit d'accompagner la migration des administrations vers des infrastructures cloud, s'inscrit également dans cette orientation. Le regroupement des besoins publics pourrait soutenir la demande nationale en hébergement, en capacités de calcul et en solutions informatiques, tout en donnant aux entreprises davantage de visibilité sur les marchés à venir.